DEFI ÉCOLOGIQUE

le blog de la faune et de la flore sous tous les angles

https://blog.defi-ecologique.com

Pour une cohabitation rationnelle entre pastoralisme et monde sauvage

Sébastien Négrier
Étudiant et naturaliste

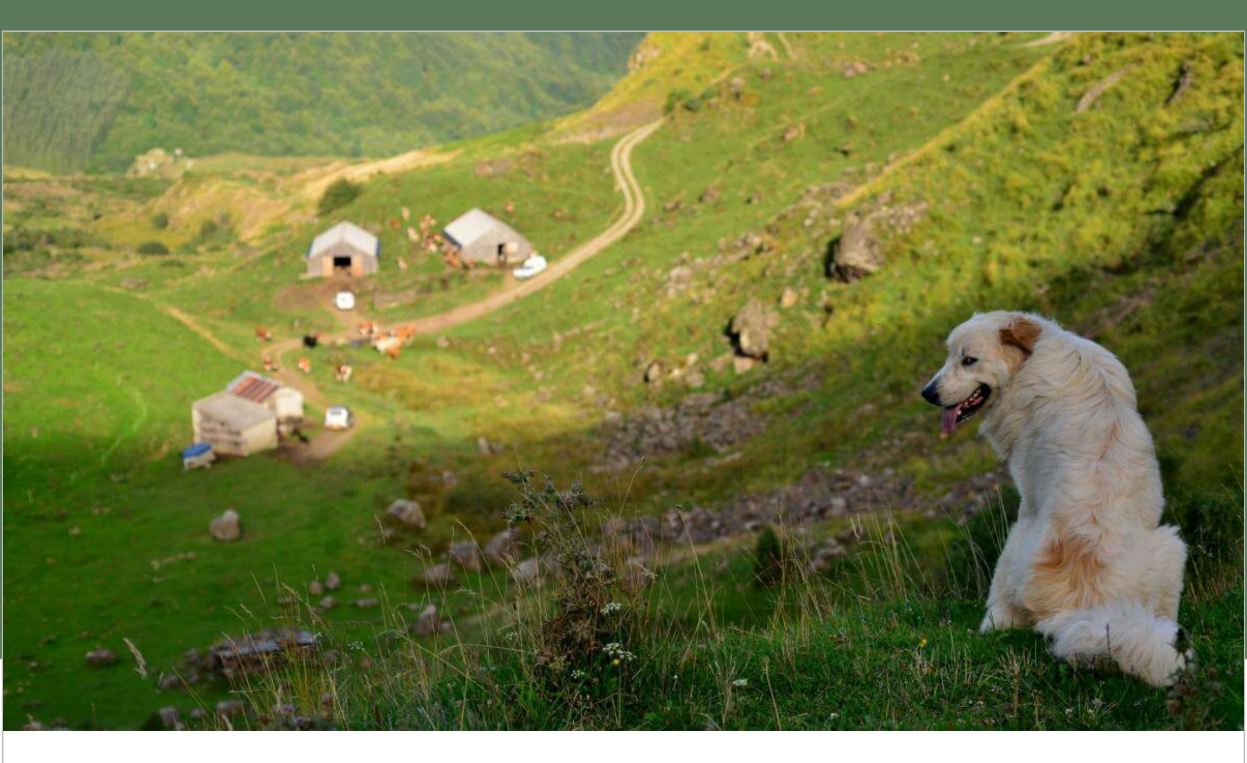

Pastoralisme et sauvage, possible et nécessaire cohabitation
© Bioscène

Vie en société
22/02/2022

10 minutes
0

Décembre 2016. La Confédération paysanne (deuxième syndicat agricole français) publie une brochure : *Loups et pastoralisme, l'impossible cohabitation*. Le pamphlet est symptomatique de l'opposition radicale créée entre les loups et le monde pastoral, et entretenue par des franges (quasi) irréconciliables des paysages agricoles et écologistes.

Alors que le loup s'installe désormais durablement, le moment semble opportun pour faire un pas de côté et rationaliser un sujet en proie aux plus vifs affects.

Ce que vous allez apprendre

- La présence des loups contraint les exploitations à réaliser de lourds sacrifices
- L'État demeure trop peu dynamique et subit des critiques jusqu'en interne
- Pastoralisme et biodiversité sont remarquablement liés

> **Jean-Yves Barnagaud**
> *C'est le même processus qui, en fin de compte, fait disparaître le berger et le rouge-queue des alpages qu'ils avaient colonisés ensemble — et ils y reviennent ensemble lorsque, petite lueur d'espoir, on restaure le pastoralisme de montagne.*

Loup et pastoralisme : interactions complexes

Tout d'abord, reconnaissons qu'il peut paraître légitime de se poser la question suivante : « la cohabitation est-elle possible ? »(9), l'élevage ovin subissant de très lourdes pertes à la suite de la prédation des loups. Les chiffres sont clairs à ce sujet. Cependant, à l'heure où cette question gagne en audience à l'échelle nationale, sa complexité se voit de plus en plus lissée. Elle perd sa rugosité.

ATTENTION !

Loup ou chien errant ?

Des chiens ont toujours prédaté des troupeaux. Ces attaques sont en grande majorité le fait de chiens de voisinage, pas réellement errants mais seulement divagants. Il convient de préciser qu'elles sont rares. Quantitativement, elles sont sans commune mesure avec les attaques de loups.

La couverture médiatique du sujet « du loup » s'intensifie et s'instrumentalise considérablement. Dans ce contexte, l'intérêt du traitement réside au contraire dans le fait de lui faire retrouver sa profondeur. En somme, sortir des querelles stériles entre des franges parfois butées de deux communautés trop souvent opposées : les agriculteurs et les écologistes. Les uns souhaitant alors l'éradication du loup, les autres prônant la disparition du pastoralisme.

Revenons d'abord à la lettre du débat. Le pastoralisme se définit comme l'élevage extensif, qu'il soit transhumant, herbassier ou fixe. Il utilise les seules ressources fourragères naturelles du milieu pour l'élevage des bêtes. Il rentre donc de prime-abord dans une démarche agro-écologique, paysanne. Le monde sauvage, quant à lui, correspond au vivant non-domestique ; soit à toute la biodiversité qui n'est pas sous la houlette de l'homme. Si le sauvage n'est pas domestiqué, il peut toutefois être influencé par les activités anthropiques.

Par ailleurs, relevons une chose : les loups incarnent la biodiversité. Ils sont le sauvage. Composer avec eux revient concrètement à faire un grand pas vers la préservation de la biodiversité. Il est donc possible de considérer que ne pas résoudre le problème, c'est condamner soit l'élevage paysan, soit le vivant. C'est abdiquer face à la nécessité d'une transition écologique massive. La situation relève donc d'une très fine complexité : il s'agit de trouver le bon équilibre afin d'avancer sur une ligne de crête et d'assurer la cohabitation.

Cet article a aussi pour but d'attirer l'attention sur un acteur trop souvent omis des réflexions : l'État. Tout bien considéré, marier nécessités écologiques et vivification du pastoralisme français constitue une de ses attributions. Plus même, un de ses devoirs. S'il essaye aujourd'hui de trouver un compromis, il demeure politiquement mou : il ne souhaite pas se mouiller, au risque de souffler sur les braises d'une opposition rendue bêtement binaire. Il reste donc en retrait. Il bégaie. Pourtant, lui seul a la capacité de consacrer l'agriculture paysanne, extensive et le monde sauvage. Lui seul peut guider durablement vers la cohabitation.

Prendre en compte les difficultés des paysans face à la prédation du loup

Pour les éleveurs qui jouent le jeu de la protection, l'augmentation de la charge de travail se révèle extrêmement conséquente. Précisons que la notion protection demeure relative : elle peut être plus ou moins forte et mise en place avec plus ou moins de rigueur. Un éleveur peut craindre les chiens de protection, mais s'équiper de filets. Mais lorsqu'une exploitation décide de fortement se protéger, le grand public et certains écologistes méconnaissent les modifications profondes nécessaires. Parmi elles, entre autres :

La pose de filets mobiles : une charge supplémentaire pour éleveurs et bergers
© Sébastien Négrier

- L'obligation de parquer ou de rentrer les bêtes la nuit venue.
- La nécessité de compter plus régulièrement les bêtes pour identifier des pertes, avec un passage obligatoire par le parc de tri.
- La pose très régulière de filets mobiles.
- La mise en place et l'éducation de chiens de protection.
- L'installation d'une clôture imperméable face à la pénétration du loup.

Tout cela ayant évidemment des impacts sur le plan humain, par exemple :

- La peur permanente d'une nouvelle prédation.
- Le stress généré par le comportement des chiens de protection envers les randonneurs.
- Un temps de repos réduit pour le berger, alerte pendant tout le temps de garde.

FOCUS

La protection des troupeaux

En zone à loups, la nécessité de la protection des troupeaux est désormais acquise. Ainsi, en 2020, seuls 24 dossiers d'indemnisation ont été refusés au titre de la conditionnalité (concernant 15 exploitations). Cette conditionnalité a été instituée par le « décret indemnisation » du 9 juillet 2019 : les éleveurs doivent désormais justifier d'une protection suffisante pour pouvoir prétendre à un dédommagement financier suite à une attaque. Seules sont concernées les exploitations situées dans les zones de présence régulière du prédateur, ce qui concerne tout l'arc alpin. Toutefois, des progrès énormes restent à faire sur le plan qualitatif…

Le financement de cabanes neuves : une initiative concrète pour aider les pâtres
© Sébastien Négrier

Ces contraintes, parfois compensées par des aides financières publiques importantes, impliquent pour les éleveurs de lourds investissements humains. Elles viennent se superposer à d'autres difficultés connues par un monde agricole extensif bien secoué. On ne peut donc pas tout demander à nos éleveurs : il faut les aider ; ou ceux-ci tombent de manière fortuite dans l'opposition au prédateur. N'oublions pas que l'élevage paysan demeure encore sacrifié sur l'autel du productivisme : fortes charges de travail, faibles rémunérations…

Rappelons ici une chose : les loups ne posent des problèmes qu'à l'élevage pastoral, en raison de la prédation sur le cheptel domestique. Tous les efforts doivent être concentrés pour parvenir à réduire les attaques des loups, et leur intensité. Or, seul l'État a la capacité de pallier cette situation. Lui seul peut réussir à développer sur l'entièreté du territoire national des dispositifs efficaces de protection. Aujourd'hui, faute d'investissement de la sphère publique, l'associatif se retrouve bien seul à lutter… Voilà de nombreuses années que FERUS a lancé de manière autonome son programme *pastoraloup*, aujourd'hui repris par d'autres associations, à France ou à l'étranger (WWF…). Chaque année, des bénévoles partent surveiller de nuit des troupeaux sur des alpages. L'État aux abois se fait suppléer bénévolement.

> **Gérard Priède, Nice-Matin, avril 1993**
> *Le retour du loup obligera sans les doutes les éleveurs d'ovins du haut-pays des Alpes-Maritimes à changer leurs techniques de conduite et de surveillance des troupeaux…*

Sur le sujet du loup, politiquement, l'État bégaie

À propos du loup, Paris a longtemps eu un objectif assumé : atteindre une population de 500 individus sur le territoire national en 2023, nombre considéré comme un minimum absolu de viabilité par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Ce fut une sorte de prétexte pour ne pas se mouiller, pour ne pas prendre parti. Cependant, nous avons déjà dépassé ce seuil. En 2021, plus de 600 loups étaient présents en métropole. L'État était alors appelé à définir un nouvel objectif : faut-il fixer un nouveau seuil à 1000 loups, faut-il en rester à 500 en dépit de la menace de viabilité qui pèse sur l'espèce ? Boulevard Saint-Germain, personne ne voulut trancher ou n'eut le courage politique de fixer un nouveau cap. On décida par passivité de s'empêtrer dans un marasme boueux où on se contentait d'être spectateur. Aujourd'hui encore, l'État s'attache uniquement et à tout prix à son quota de 20% de loups à tuer, son seul point de certitude, sans savoir où cela le mènera.

De surcroît, Paris vide la caisse : des sommes considérables sont dépensées pour financer certains moyens de protection et pour indemniser les pertes. Mais ces dépenses ne servent qu'à contenir une fuite sans la colmater. Elles n'interviennent que pour compenser, aucunement pour résoudre le problème sur le fond. Ce montant pourrait être utilisé avec ambition afin de financer et de créer des initiatives dont le but serait d'améliorer l'efficacité des moyens de protection. Éthologie des chiens de protection, pose de clôtures électriques, accroissement de la présence humaine : il faut se mouiller.

La sphère publique est d'ailleurs critiquée en interne, par une instance de conseil et d'expertise rattachée au ministère de l'environnement : le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN). En juillet 2020, le CNPN a eu à rendre un avis sur le sujet, clair et soustrait de toute considération politicienne. Il y déplore le manque général de vision et d'implication de Paris ; il regrette une régulation pour la régulation, sans pertinence vis-à-vis d'objectifs de baisse de prédation. Il réitère ainsi certaines de ses recommandations parmi lesquelles la mise en place d'un nouveau protocole pré-prélèvement, l'interdiction des tirs de loups et des effarouchements dans les parcs nationaux ou la nécessité de conditionner les indemnisations à la présence de moyens de protection. Ses remarques comprennent aussi l'absence de volonté d'expérimentation d'autres dispositifs de dissuasion…

Le bénévole pastoraloup monte la garde, de nuit
© Sébastien Négrier

Pourtant, les solutions existent. L'association FERUS gère par exemple le programme *pastoraloup* comme mentionné précédemment. L'Institut de l'Élevage et la Pastorale Pyrénéenne (sur la problématique ours) aident quant à eux à l'éducation, à la mise en place et au suivi de chiens de protection, avec des résultats probants. La Pastorale, toujours, grâce à son réseau de « bergers d'appui », proposent aux éleveurs pyrénéens l'intervention sans frais de pâtres pour aider le berger en place ; en urgence ou en préventif. En somme : les actions sont nombreuses. Qu'attend l'État pour prendre le train en marche et généraliser via sa force de frappe les solutions qui marchent ? Il ne s'agit pas de savoir si l'on assume durablement la présence du loup. Simplement de sortir des querelles et d'adopter une politique pragmatique de cohabitation. Pour sauver pastoralisme et biodiversité.

Le saviez-vous ? Le retour du loup

Le loup, avait disparu dans les années 30 du territoire français ; il y fit son retour soixante ans plus tard. En novembre 1992, lors d'une mission banale, des agents du parc naturel national du Mercantour distinguèrent en effet deux loups sur un versant de la vallée de la Vésubie. Ces deux individus étaient originaires de la péninsule italienne et arrivèrent en France naturellement, l'espèce se dispersant.

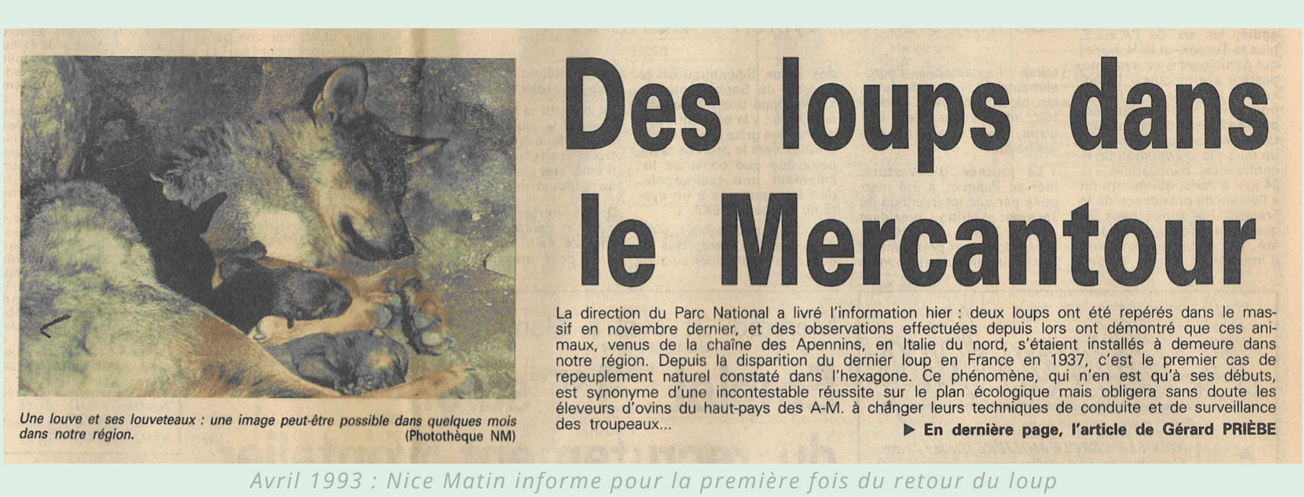

Des loups dans le Mercantour

La direction du Parc National a livré l'information hier : deux loups ont été repérés dans le massif en novembre dernier, et des observations effectuées depuis lors ont démontré que ces animaux, venus de la chaîne des Apennins, en Italie du nord, s'étaient installés à demeure dans notre région. Depuis la disparition du dernier loup en France en 1937, c'est le premier cas de repeuplement naturel constaté dans l'hexagone. Ce phénomène, qui n'en est qu'à ses débuts, est synonyme d'une incontestable réussite sur le plan écologique mais obligera sans doute les éleveurs d'ovins du haut-pays des A-M. à changer leurs techniques de conduite et de surveillance des troupeaux…

▶ **En dernière page, l'article de Gérard PRIÈBE**

Une louve et ses louveteaux : une image peut-être possible dans quelques mois dans notre région. (Photothèque NM)

Avril 1993 : Nice Matin informe pour la première fois du retour du loup
© Parc national du Mercantour

Pastoralisme et écologie : même combat

Prenons du recul sur la question de la cohabitation. Est-il encore sérieux de se poser la question de la place d'une espèce autochtone sur son aire de répartition ? *Canis lupus* est indigène à l'entièreté du territoire métropolitain. Affirmer qu'il y a sa place est un euphémisme puisqu'il est une des composantes originelles ! Il doit être considéré comme une pièce du grand puzzle de l'Écosystème français, au même titre que l'isard, la garrigue, le frêne, la pluie à Brest ou la burle du plateau ardéchois. Se poser la question de sa place est donc tout bonnement ridicule. Il est là, il était là : on fait avec lui.

Le loup est indigène à tout le territoire métropolitain
© R. Clerc

Ensuite, plus qu'une question de bon sens, c'est aussi une large vérité scientifique. La biodiversité (la diversité des êtres vivants et de leurs interactions sur un même milieu) est essentielle d'autant plus en période de bouleversements profonds : « la diversité biologique est nécessaire à la biosphère pour conserver ses capacités à évoluer » (Grande Galerie de l'Évolution, Exposition permanente, MNHN, Paris Ve, 2021). Plus le milieu compte d'espèces qui lui sont favorables, plus il est résilient ; capacité intéressante en période de dérèglement climatique.

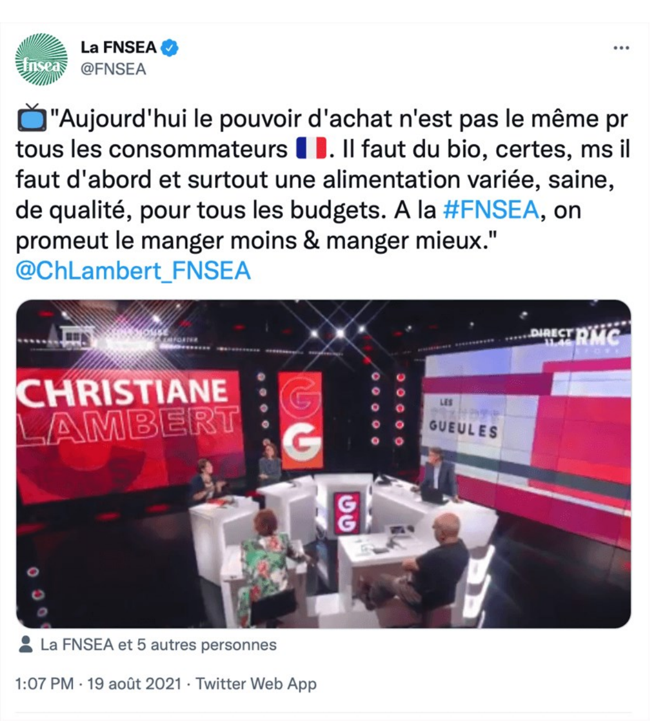

La FNSEA
@FNSEA

📺"Aujourd'hui le pouvoir d'achat n'est pas le même pr tous les consommateurs 🇫🇷. Il faut du bio, certes, ms il faut d'abord et surtout une alimentation variée, saine, de qualité, pour tous les budgets. A la #FNSEA, on promeut le manger moins & manger mieux." @ChLambert_FNSEA

La FNSEA et 5 autres personnes

1:07 PM · 19 août 2021 · Twitter Web App

Ensuite, en l'élevage paysan réside l'avenir du monde agricole français. En raison de la nécessaire transition écologique, il ne peut pas en être autrement. Manger moins, manger mieux (de viande) fait désormais l'objet d'un consensus entre organisations écologiques et agricoles. Il est judicieux de jeter un coup d'œil à la lettre ouverte aux associations environnementales d'Interbev (Interprofessionnelle bétail et viande) du 2 mars 2021 pour s'en persuader. Elle défend une viande de qualité, « issue de nos systèmes d'élevage familiaux et herbagers », en lieu et place de pièces importées produites par des exploitations sur-industrialisées.

L'intérêt écologique de l'agriculture extensive ayant été démontré, cela n'empêche pas de vouloir minimiser ses impacts sur la nature et la biodiversité. De nombreuses perspectives d'amélioration sont possibles, il faut s'en réjouir.

Pour conclure

Tout compte fait, le maintien et la restauration à la fois du pastoralisme et du sauvage relèvent d'un même combat : l'écologisme. Tous les deux participent à la fois à la lutte climatique et à la restauration de la biodiversité. Cohabiter avec le loup, c'est affirmer ce dualisme. Tous les efforts doivent être mis en place pour aider les paysans et permettre l'expansion du loup.

En effet, souvenons-nous d'une chose : « c'est le même processus qui, en fin de compte, fait disparaître le berger et le rouge-queue (à front blanc) des alpages qu'ils avaient colonisés ensemble ; et ils y reviennent ensemble lorsque, petite lueur d'espoir, on restaure le pastoralisme de montagne » (Jean-Yves Barnagaux, L'Hymne aux oiseaux).

Les spécialistes du sujet sont sur vos réseaux sociaux préférés

- **FERUS (Ours-Loup-Lynx Conservation)**
- **FNSEA**
- **Société Française d'Équithérapie**
- **France Nature Environnement**
- **ASPAS**

Sébastien Négrier
Étudiant et naturaliste

Naturaliste autodidacte avec une propension pour l'ornithologie. Il prend part à de nombreuses actions de protection de grands prédateurs où il put rencontrer des acteurs de tout bord.

À force de rencontres, de discussion et d'écoute, il s'engage dans une réflexion sur l'évolution souhaitable de la politique française du vivant.

DEFI ÉCOLOGIQUE

DEFI-Écologique © 2022. Tous droits réservés.